

REUNION DU 8 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 8 Décembre à dix neuf heures sous la présidence de M Patrick Lafave, Maire.

La séance est ouverte à 19 h 00,

Présents: Mme Bossion C, M. Dubois T, Mme Langlois S, M. André A, Mme Leboucher L, Mme Labonde E, Mme Guérin M.M., Mme Poirier C, M. Dessaude Y, Mme Chanu

Secrétaire de séance : Mme Bossion C

SIDEP : Intégration de 2 communes et Modification de Statuts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'adhésion des communes de LAMBLORE et de MORVILLIERS, au SIDEP du VAL DE SAINT CYR, pour la compétence « eau potable », dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales à la date du 01/01/2021,
- APPROUVE la modification des statuts du SIDEP qui consiste en l'ajout des communes de Lamblore et Morvilliers,

DECISION MODIFICATIVE

Suite à la dissolution du Syndicat Rural, le reliquat financier doit être intégré dans différents comptes du Budget Communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Compte 002 en recettes de fonctionnement	: + 5 302.74 €
Compte 6188	: + 5 302.74 €
Compte 001 en recettes d'investissement	: + 703.71 €
Compte 21311	: + 703.71 €

ASSURANCE STATUTAIRE POUR LE PERSONNEL

M. Le Maire explique au conseil municipal que le Centre de Gestion négocie un nouveau contrat concernant l'assurance du Personnel, contrat qui prendra effet au 01.01.2021 pour 3 ans.

M. Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les mêmes garanties, à savoir : 10 jours de franchise pour maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

I.A.T et I.E.M.P.

Vote de l'enveloppe globale pour les indemnités I.A.T. et I.E.M.P. du personnel titulaire communal à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

M. Le maire demande au conseil municipal de renouveler le contrat de la Société SEGILOG, qui gère nos logiciels, de renouveler le contrat pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Le maire expose au conseil municipal les nuisances dues aux chats errants au Grand village. L'Association n'étant plus en capacité d'accueillir et le contrat passé avec 30 Millions d'Amis étant arrivé à échéance, les services de l'Association des Maires ont été sollicités pour savoir ce qu'il est possible de faire pour que cessent ces nuisances. En attendant la réponse, la commune a sollicité, à nouveau, 30 Millions d'Amis pour une nouvelle campagne de stérilisation.
- La commune a mis en place une application pour téléphone mobile afin de tenir au courant les habitants des informations communales ainsi que des incidents, Elle s'appelle « civox ». Vous trouverez joint à ce compte rendu une notice explicative.
- Vous pouvez aussi continuer à vous rendre sur le site web de la commune.
- Actuellement SFR fait des repérages pour préparer la pose de la fibre optique prévue début 2022,

-
-
- Le Permis de construire de l'antenne de téléphonie mobile est affiché au château d'eau,
- Le Boucher de Senonches est présent dans notre commune tous les mardis de 17 h à 18 h 30 place de la Mairie..
- La porte de la Mairie a été changée par l'Entreprise locale de M. Mohier et les thermostats mécaniques ont été remplacés par des digitaux plus précis. Ainsi s'achèvent les travaux de rénovation de la Mairie,
- Mme Guérin remercie le conseil municipal pour le remplacement de l'éclairage aux Mesliers,
- Mme Guérin demande si les personnes vulnérables sont suivies. M. Le Maire répond que oui, soit par la commune soit par des proches. **Toutefois si une personne souhaite être suivie par un conseiller municipal, merci d'en informer la Mairie,**
- M. André informe le conseil municipal qu'un compteur de vitesse a été posé à l'entrée du village il y a quelques semaines et demande si nous avons été informés du relevé. M. Le Maire n'a rien reçu du conseil Départemental,
- M. André informe le conseil municipal qu'il y a encore des chiens errants sur la commune. M. Le maire rappelle l'obligation des propriétaires de ne pas laisser divaguer leurs animaux,
- Le Conseil Municipal remercie l'APE et les parents pour la décoration du sapin de Noël,
- Mme Bossion propose d'installer un panneau sur lequel les habitants pourraient déposer des petites annonces ou des services. Qu'en pensez-vous ? Nous attendons vos avis,
- Les colis de fin d'Année de nos Aînés ont été distribués par les membres du Conseil Municipal dans le strict respect des règles sanitaires,
- La Mairie sera fermée du **Mardi 22 Décembre au soir au Lundi 4 Janvier au matin**

La séance est levée à 20 h 30

Le Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent, malgré la conjoncture actuelle, une bonne et heureuse année 2021 ainsi qu'une bonne santé.